

Nouvelles d'Europe : le tournant norvégien

Autor(en): **Bugnion-Secrétan, Perle**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **74 (1986)**

Heft [10]

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-278051>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NOUVELLES D'EUROPE LE TOURNANT NORVEGIEN

Le dernier numéro de *Femmes d'Europe** donne l'impression — at- tristante — que les problèmes fémi- nins n'ont plus la priorité dans les Communautés européennes ou au Parlement européen. Mais on peut comme toujours y glâner des nouvel- les intéressantes sur ce qui se passe dans les pays membres des Commu- nautés ou à la Cour de Justice.



Deux des ministres femmes du cabinet norvé- gien : Anne-Lise Bakken (consommation et administration).

Norvège : bien que ce pays ne fasse plus partie des Commu- nautés Européennes, FE souligne avec enthousiasme comme un « tournant historique », le fait que l'actuel gouvernement minoritaire tra- vailliste est non seulement présidé par une femme, Mme Gro Harlem Bruntland, mais qu'elle a à côté d'elle **7 femmes ministres**, à la justice, l'agriculture, les affaires sociales, l'éducation et les affai- res ecclésiastiques, la coopération, la consommation et l'administration, l'en- vironnement. Comme le dit Emanuele Gazzo dans un éditorial de l'Agence Eu- rope : « Il s'agit d'un changement d'ap- proche fondamental et d'une première mondiale, sans comparaison possible avec les précédents que l'on connaît où des femmes ont accédé à de très hautes



Tove Strand Gerhardsen (santé et affaires sociales).

Photos Ministère des Affaires Etrangères, Oslo.

fonctions... L'accès des femmes à la direction de la chose publique ne doit plus être une exception, car il est lié désormais à la **position objective que la femme occupe dans la société**. Les seules conditions qu'elle doit remplir sont celles que l'on exige de l'homme : intégrité morale et compétence, capaci- té de travail, courage intellectuel et ima- gination créatrice. Tout cela, nous l'avons toujours pensé : lorsque des or- ganisation féminines réclamaient qu'au moins une ou deux femmes soient appe- lées à siéger dans la Commission Euro-

péenne, nous écrivions que cela n'avait pas de sens : l'égalité est l'égalité et ne comporte pas de limites quantitatives, même si un certain équilibre est souhai- table. Il ne s'agit pas de préconiser le matriarcat : l'histoire nous enseigne que bien des femmes ont exercé beaucoup d'influence, mais c'était par homme in- terposé, donc par l'intrigue. Tout cela est fini, l'heure est venue pour que la femme exerce le pouvoir au grand jour, **pour le bien de la société dans son ensemble.** »

● **La Cour de Justice** a jugé, dans l'af- faire Mrs. J/Royal Ulster Constabulary, que les femmes ont le droit d'accéder à des **emplois dangereux**. Lorsque la po- lice irlandaise a reçu des armes, elle a refusé de prolonger l'engagement d'une femme policier vu « le risque supplémen- taire d'être assassiné ». Mais la Cour de Justice n'a pas voulu appliquer la directi- ve des Communautés qui protège « la condition biologique de la femme et la relation spéciale qui existe entre une femme et un enfant », estimant qu'une femme ne doit pas se voir offrir « une protection plus grande que les hommes contre les risques qui affectent les fem- mes et les hommes de la même fa- çon. »

● **Allemagne** : au sujet des **actions po- sitives** en faveur des femmes, deux échos de tendances contraires. D'un côté, l'Union syndicale refuse lors de sa convention de prendre des mesures con- crètes sur les actions positives et les sanctions en cas de discriminations ; il faut dire qu'aucune femme ne participait à la commission discutant de la situation de la femme !... D'un autre côté, la secré- taire d'Etat Marita Haibach a réuni à Stuttgart, les comités d'égalité des Län- der pour discuter du thème « Femmes et monde du travail ». Les participantes ont rédigé la « déclaration de Stuttgart » où elles formulent des demandes précises, par exemple un programme pour la re- qualification des femmes après une ma- ternité ou l'élaboration de mesures per- mettant aux femmes et aux hommes de mieux partager les responsabilités pro- fessionnelles et familiales.

Perle Bugnion-Secretan

* CP 195, 1211 Genève 20.

ABONNEZ-VOUS !
POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année **Fr. 38.—**

NOM : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
N° postal et lieu : _____

J'ai eu ce journal : par une connaissance Au kiosque

A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge